L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprime et publie, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, *à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.*

No 153. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 24 MAI 1830. Vol III.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 10e. classe

De 1830—Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 5 Juin.

PROSPECTUS :—

1	lot de	$10,000	$10,000
1	" "	3,000	" 3,000
1	" "	1,800	" 1,800
1	" "	1,400	" 1,400
1	" "	1,200	" 1,200
1	" "	1,008	" 1,008
6	" "	500	" 3,000
6	" "	300	" 1,800
6	" "	200	" 1,200
156	" "	50	" 7,800
156	" "	30	" 4 680
624	" "	8	" 4,992
7800	" "	4	" 31,20
8,760	Lots		$73,080
15,600	Billets blancs.		

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,800
2, 3 et 1	1,400
3, 1 et 2	1,200
3, 2 et 1	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 50

Les 156 billets qui auront deux des numeros sortis, les 1er, et le 2e. auront chacun droit à 30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux les numeros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.. 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de l'escompte.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec ponctualité, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

Le soussigné voulant quitter le pays, offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés consistant en Maisons, Terrains, Esclaves, Meubles, &c. : les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Saulet. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans ledit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.

22 mars—1m L. FOUCHER.

Changement de Domicile.

Les soussignés ont l'honneur d'informer respectueusement au public en general, et à leurs amis, qu'ils ont transporté leur atelier rue Bienville, vis-a-vis la poste, où ils tiennent constamment un assortiment de dales toutes faites prêtes a etre posées, ainsi que tous les autres articles qui concernent leur profession.

Les entrepreneurs qui auraient besoin des articles ci-dessus, les trouveront toujours au meilleur compte chez.

13 Avril—1mois DUPIN & LOMBART

Le SOUSSIGNE' donne avis qu'il vient d'être nommé Collecteur de la taxe provenant des licences accordées aux Caboteurs et Pacotilleurs, qu'il commencera à dater du premier de Mai, à mettre en force la loi de la Legislature relative aux Caboteurs et Pacotilleurs, approuvée le seize Mars 1830, et que tous ceux qui trafiquent comme Caboteurs ou Pacotilleurs auront à se procurer une licence sous peine d'être poursuivis et condamnés à payer l'amende voulue par la susdite loi. Il prévient en meme tems qu'on pourra le trouver a son bureau depuis neuf heures jusqu'à trois, rue Ste. Anne, No 51 entre les rues Royale et Condé.

18 avril OCTAVE LEBLANC.

Toile d'Allemagne.

200 pièces Platilles ; 600 do. Estoupilles, 250 do. Bretagne, ayant droit au *drawback*, à vendre par W. & J. MONTGOMERY,

---

COUR DE PAROISSE, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans — Présent l'honorable JAMES PITOT.—*Honoré René* contre sa femme, *Marie Françoise Cheval.*

Le plaignant dans cette affaire, Honoré René, h. d. c. l., marié à la défenderesse Marie Françoise Cheval, en 1816, l'attaque en séparation de corps et divorce, sur ce qu'elle s'est rendu coupable d'adultère en s'enfuyant de la maison matrimonial pour suivre un individu nommé Detile Bayard, et qu'elle a vécu avec lui publiquement dans sa propre demeure, jusqu'à quelque tems avant la fin de l'année passée (1829)

Sur quoi, la défenderesse s'étant abstenue de répondre à cet appel, et jugement ayant été rendu en conséquence contre elle par défaut, la cour, en procédure régulière pour la confirmation du dit jugement, ayant été parfaitement convaincue par les preuves apportées, que telle avait été en effet la coupable conduite de la dite défenderesse envers son mari, plaignant dans cette affaire Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur du dit plaignant Honoré René, et que les frais soient à la charge de la défenderesse Marie-Françoise Cheval ; et il est de plus ordonné par la cour que, conformément aux dispositions de la sect. 4e. de la loi du 19 Mars 1827, la dite défenderesse ayant été convaincue d'adultère, les parties sont non-seulement séparées de corps, mais de plus divorcées par ce jugement, et ainsi placées pour jamais, par la dissolution des liens matrimoniaux, dans le même état que si le mariage n'eut jamais existé entre elles.

Nouvelle-Orléans, 3 Mai 1830.

Signé, JAMES PITOT—Juge.

Je certifie que l'extrait ci-dessus est une copie exacte du jugement rendu dans cette affaire.

THOS. S. KENNEDY.

Je fixe à vingt piastres et 18 cts. 3-4 le montant des frais de ce procès.

20 mai—3f. THOS. S. KENNEDY.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants:

10 Balles Brin jaune pour moustiquaire;
4 Do. Coutil fil de coton;
4 Do Leontine pour pantalons et vestes;
12 Do. Fil de Hennes;
20 Do. Lames assorties;
4 Bouceaux Fil a Seine, pour emballage;
400 Bques Vin Rouge assorti, de Bordeaux;
1000 Caisses do. do.
500 Bos Blanc do.
25 Tierçons Vin Blanc, Sauterne et Grave;
25 Pipes Eau-de vie de Cognac;
100 Caisses Liqueurs assorties;
100 Do. Eaux a l'huile de vie;
20 Do. Sardines a l'huile et crues;
15 Moules Eau-de-Cologne,
12 Caisses Serrures de 4 a 10 pouces, et autres fournitures.
25 Barriques Café de St. Jago de Cuba, etc. etc.

2 mars.

BRAUD & CO.

Rue St. Pierre, numero 127.

(Entre Dauphine et Bourbon.)

ONT constamment en vente BIERE, PORTER et ALE de Philadelphie, en bouteilles, pintes et demi-bouteilles : aussi que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses ; ainsi un assortiment de vins d'excellente qualité. 13 avril—

ESCLAVE EN MARONNAGE.

Est parti marron de chez le soussigné, depuis samedi dernier, le nègre créole de St. Domingue, nommé JOSEPH, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, mesure française, parlant Français et Anglais, et bagayant un peu : il était vêtu d'un pantalon de cotonade grise, d'une chemise blanche, et gilet de crap bleu ; dans son chapeau se trouve écrit les lettres initiales du soussigné. Il a à la figure quelques cicatrices marquées de picotte, et est connu comme cigarier. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné, ou le conduira à la geole de cette ville.

BAPTISTE AZARETO.

4 mai— Esplanade et Levée.

MAGASIN D'EPICERIES ET DE LIQUEURS.

Rue Dumaine, No. 4, près du Marché.

JOHN LONGMIRE a l'honneur d'annoncer à ses amis, aux capitaines de navires et de bateaux à vapeur, et aux habitans de la ville et des environs, qu'il vient d'ouvrir le magasin ci dessus, où il aura constamment un assortiment d'epiceries, de vins, de liqueurs spiritueuses *l'ale*, le *porter*, de cidre, de cigarres &c. le tout de première qualité, et il sollicite respectueusement leur patronage.

N B. Il satisfera promptement aux ordres qui lui seront donnes pour la campagne et les approvisionnemens des familles.

11 mai—1m.

AVIS.

ATTENDU que Etienne Boisdorme s'est adressé à ... demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1828, conjointement avec Morel Gairanand, juge de la paroisse St. Charles ;

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les raisons pour lesquelles le dit effet et l'hypothèque qui en résulte ne seraient pas levés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nle.-Orléans, le 22e. jour d'Avril 1830, et l'an cinquante-quatrième de l'indépendance des Etats-Unis.

JACQUES DUPRE'.

Remplissant les fonctions de Gouverneur.

Par le Gouverneur, G. A. WAGGAMAN,

24 avril—30f Secrétaire d'Etat

CENT MILLIERS de Cigarres de la Havane, venus par le Charriot, et à vendre à l'Hotel des Etrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c, par

27 Av.—3 RACHE CONSTANT

Ventes à l'Encan.

F. DUTILLET.

Il sera vendu le 26 Mai prochain, à la Bourse, plusieurs beaux LOTS DE TERRE, situés au faubourg Saulet. Aussi, plusieurs ESCLAVES créoles et à talens ; une MAISON de maitre, de sept pièces et deux caves, avec divers autres batisses dépendant de la dite maison ; un joli potager, verger, orangerie, le tout en très-bon état. De plus, le lendemain il sera vendu sur les lieux, rues St. Thomas et Edouard, tous les Meubles dépendants de ladite maison. Conditions au moment de la vente.

Conditions pour les immeubles et esclaves :—A 6, 12, 18 et 24 mois, avec billets endossés à satisfaction et hypothèques jusqu'à parfait paiement. Les actes de ventes seront passés chez F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 avril—7 2ps

---

PAR T. MOSSY.

La maison et les Jardins d'agrément divisés en 7 Terrains, Faubourg La Course, auprès des Guildives, rues Tchoupitoulas, des Orangers, et des Religieuses, occupée par Mr. Simon Laignel, seront vendus au café de la bourse Samedi 5 Juin, à midi précis,

La position avantageuse de ces terrains, en raison de la proximité du fleuve, l'affluence des embarcations qui abondent dans cette partie des faubourgs, où le mouillage est très bon, et l'accroissement considérable de la position dans ce quartier, offrent une très belle perspective aux spéculateurs et autres, qui sont invités à ne pas laisser échapper l'occasion de faire une brillante affaire.

Conditions :—En trois termes égaux, à quatre, huit et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Le plan peut être vu au magasin d'encan de Mr. T. Mossy, et sera déposé à la bourse de Hewlett, du 25 May au 5 Juin, jour de la vente, qui sera faite sans réserve.

Les actes de vente seront passés chez Mr. H. Pédescleaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le même jour, à 4 heures après midi, seront vendus sur les lieux, quelques meubles, fayence, verrerie, et autres objets, ustensiles aratoires ou d'agrément faisant partie de l'établissement ou des jardins. Payables avant l'enlèvement des objets.

12 mai—3 Ips

Chaussures du Nord.

Les soussignés ont reçu par le navire Louisiana, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

3 mai J. GARRAIZA & Co.

CHAUSSURES 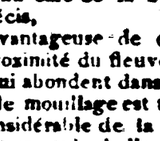 NOUVELLES.

RECU par le navire paquebot Louisiana, venant de New York, et à vendre par les soussignés, un assortiment de très jolies chaussures, de première qualité, qu'ils vendront à des prix modérés.

4 mai—3 BLANCHET & CO.

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane, désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargeât de l'education d'une ou de plusieurs demoiselles.

S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pilié, près la Bourse

19 Avril —3f.

Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orleans.

Augustin Ben vs. ses créanciers.

SUR lecture et enregistrement de la pétition et des autres documens relatifs à cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblee des créanciers du pétitionnaire ait lieu en cette cour le 18 Mai prochain (1830,) à l'effet de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons (s'il y en a) pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne lui serait pas accordée. En attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses proprietes sont suspendues. Je certifie ce que dessus.

29 Avril Th. S. KENNEDY, greffier

MONTRE VOLEE.

Il a été volé à bord du navire *Alcyope*, il y a trois jours, une MONTRE anglaise, en argent et à double boitier, numérotée 18023, fabriquée par Christian, à Dublin, avec un cachet en pierre. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la rapportera à l'imprimerie de cette feuille. 15 mai—3

CAFE' DE LA LEGION.

El que subscrive tiene el honor de informar al publico y á sus amigos, que acaba de establecer un cafe, con el titulo mencionado, en la calle de Condé esquina á la de Dumaine ; en donde ofrece servir con la mayor atencion y esmero á cuantos se sirvan honrarlo con su asistencia, para lo cual no ha olvidado ninguna clase de gastos.

4 de mayo AUGUSTIN OBIOL y Co.

STOLEN WATCH.

AN English Silver WATCH No. 18023, from the manufactory of Christian, Dublin, was stolen from on board the ship ALCYOPE, opposite the market—a liberal reward will be paid to anyone bringing back the watch.

Apply at this office, May 15—3

VENTE PAR LE MARSHALL.

Samuel Mills *contre* Soher, Goodman & Edouard Engelhand, et autres, *contre* les proprietaires du Bateau à vapeur Pearl River.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cite, j'exposerai en vente, le lundi 24 Mai prochain, à midi à la Bourse, le Bateau à vapeur Pearl River, son ameublement, et ses apparaux, Saisis dans l'affaire ci dessus.

23 Avril L. DAUNOY, Marshal.

Rene L. Dunoyer, curateur de la succession de Susette Fontaine, contre Auguste Lecompte.

EN vertu d'un writ de fieri facias, a moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 31 Mai prochain, à midi, à la Bourse, une négresse nommée Toussaine., saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

30 Avril Marshal.

Elijah Crocker contre *Dr. J. Debow.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon J. Bermudez, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 4 Juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, No. 92, située dans la rue Girod, entre les rues des Magasins et du Camp, mesurant 46 pieds plus ou moins de face, sur 80 de profondeur, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

5 Mai. Marshal.

Vanostin, A. Parker, Richard Cook et autres, contre *Harris & Wilson.*

EN vertue de seize writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. F. Smith juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 4 Juin prochain, à la Bourse Hewlett, à l'heure de midi, les deux tiers du bateau à vapeur SHEPHERDESS, saisie dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY,

5 Mai. Marshal.

D. Henderson vs. Zebrisky.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Nathaniel Chamberlain, juge de paix pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente le 28 du courant, à midi, devant la Bourse Hewlett, un CHEVAL, avec selle et bride, saisis dans l'affaire ci-dessus.

19 mai L. DAUNOY, marshal

J. & A. Jonas *contre* Thos. Munu—Mme. Adoc *contre* le meme.—En vertu de deux writs de *fieri facias* à moi adressés par l'Hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cite, j'exposerai en vente publique; mercredi 26 du présent mois, à 4 heures de l'après midi, sur les lieux, rue Poydras, entre les rues du Camp et des Magasins, le reste d'un fond de Boulangerie, et differents articles saisis dans les poursuites ci-dessus. L. DAUNOY,

17 Mai. *Marshal.*

AVIS.—Toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations à exercer contre la succession d'Adèle Morel f. c. l. sont invitées à se faire connaitre aux exécuteurs testamentaires ou à leur avocat Mr. A. W. Pichot, rue de Chartres, No. 145, et à leur présenter, d'ici à quinze jours, une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées et ceux qui peuvent devoir a la dite succession, son également invités à payer leur compte aux dits exécuteurs.

FIFI POMPONNEAU & E. BAJOLLIERE.

5 mai—3. Exécuteurs testamentaires.

LOST

ON Saturday evening either in, or in the neighbourhood of the Exchange, or in Chartres, Royal or St Louis streets, a small roll of white paper, containing nine hundred and twenty five dollars, consisting of eight hundred dollars notes of the Louisiana State Bank, one fifty and two twenty dollars notes of the same Bank, and two ten, and three five dollars notes of some of the Banks of this city. The finder will receive a liberal reward, on leaving the same at the office of this gazette. May 17

DEMANDE D'UN OUVRIER.

ON désirerait trouver immédiatement un homme capable de faire un moulin à piler le riz. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 mai—4

Le soussigné informe le public qu'ayant contracté une société avec ses gendres, son Etablissement de Boulangerie sera conduit à l'avenir sous la raison de L. D'ACQUIN & Co.

Nlle.-Orléans, 10 Mai 1830.

10 Mai LOUIS D'ACQUIN.

THE Undersigned apothicaries, have entered into copartnership, from the 3d february ult.

F. C. BOURCIER.
J. B. HACKER.

N°. 75 Tchoupitoulas street between Poydras and Girod street May 13

LE Rév. Mr. P. BORGNA, de l'Eglise St Louis de cette ville, a été nommé agent de gazettes catholiques suivantes: *Le Catholic Sentinel and Expositor*, de Boston; le *Catholic Press*, de Wartford; le *Metropolitan*, de Baltimore et le *United States Catholic Miscellanny* de Charleston. Il vient d'être nommé l'agent du Miscellany, et il prie ceux qui doivent à cet établissement, de régler aussitôt que possible.

L'historien, l'antiquaire et l'amateur de beaux arts, trouveront dans ces publications de morceaux dignes de leur attention. Le catholique y verra sa religion défendue avec talent contre les sarcasmes des infideles, et les calomnies d'autres sectes religieuses—Ceux qui désirent souscrire pourront s'adresser à la librairie de Mr. Boimare, chez Mr. J. Fitzwilliams ou à la cathédrale. 13 mai—10

AVIS.—Un élève en pharmacie, bien recommandé, trouverait à se placer avantageusement, en s'adressant au bureau de cette feuille. 10 février

---

Panacée de Swaim.

Prix : $2 la Bouteille.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hopitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont de caractère de l'ulcération; ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les assoupissemens, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage mal considéré du mercure, &c. Des expériences réitérées ont prouvé que c'était au printems et à l'automne, un préservatif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspepsiques comme pour les maladies intérieures dont les caractères annoncent que les poumons sont attaqués, produit les plus heureux résultats.

Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont voulu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes :

CERTIFICATS.

Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de chimique à Alms House, à l'Infirmerie, &c. &c.

J'ai employé dans un grand nombre de constances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.

17 Février 1823. W. GIBSON, *M. D*

Du Dr Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien l'Hopital d'York, &c. &c.

J'ai employé très fréquemment la Panacé, de Swaim, tant dans les hopitaux que dans les traitemens particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.

New-York, 1er Mai 1824.

VALENTIN MOTT, *M D.*

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hopital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Trégomaine, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.

Philadelphie, (rue Locust) 1824.

THOMAS PARKE, *M. D.*

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable

Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots ; "Swaim's Panacée—Philadelphia," fondus dans le verre; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.

Wm. SWAIM, Propriétaire.
Philadelphie.

On trouvera toujours chez les soussignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.

C. MORGAN & BROTHERS.

Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—3m

---

GUILLAUME a l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissans et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeûner en sortant du bain, en prévenant le garçon six minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins. 4 mai—30f.

Nourrice a Louer.

ON offre à louer une mulatresse ayant un enfant âgé de six semaines, comme Nourrice. Elle est très saine, et en même tems, bon S'adresser au bureau de cette feuille. 7 May